



## Préavis Municipal n° 01-2019

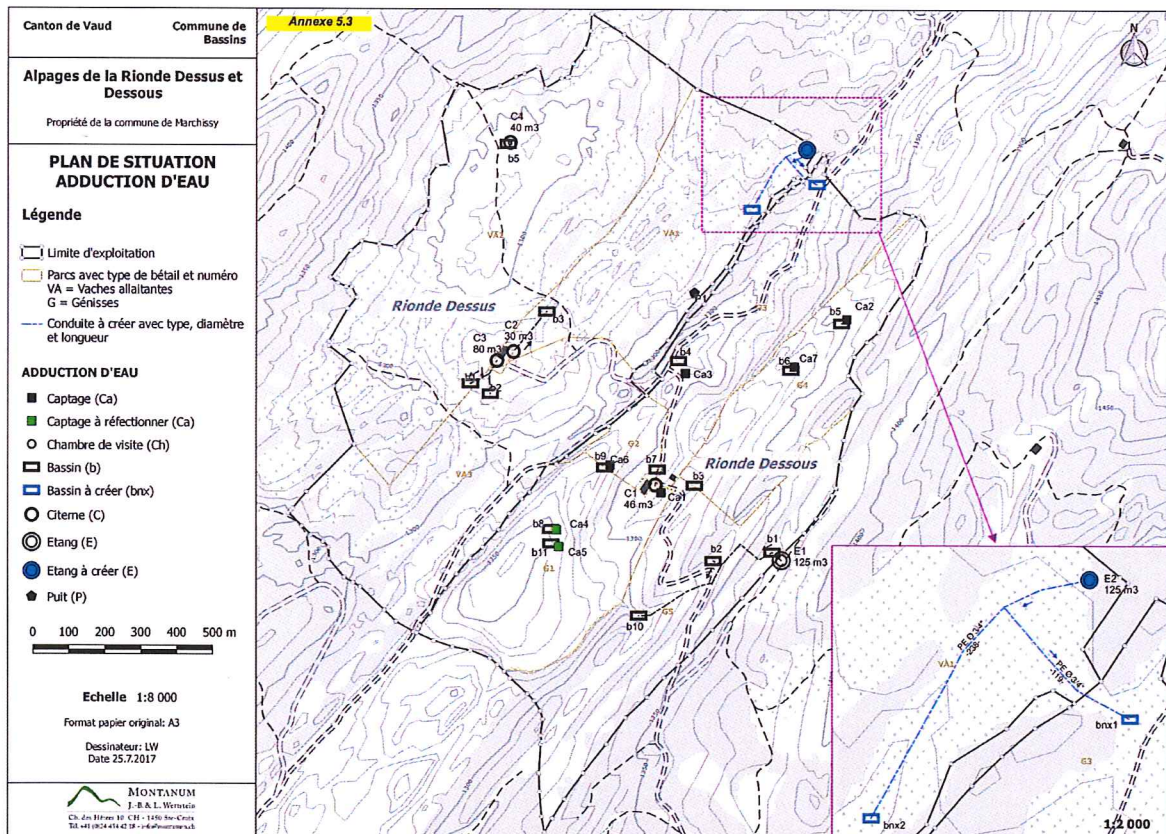
### Approvisionnement en eau des Riondes Dessus et Dessous

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### Introduction

La Municipalité de Marchissy, propriétaire des alpages de la Rionde Dessus et de la Rionde Dessous, a fait appel au bureau Montanum afin d'étudier la possibilité d'améliorer l'approvisionnement en eau sur ces deux estivages. En effet, lors de sécheresses et particulièrement durant l'été 2015, les réserves en eau sont insuffisantes. De plus, la répartition des points d'eau sur la Rionde Dessus n'est pas optimale.

Il est prévu de construire une réserve d'eau supplémentaire de 125 m<sup>3</sup> sur la Rionde Dessus. Cet étang servira à alimenter un bassin sur le territoire de la Rionde Dessus et un bassin sur le territoire de la Rionde Dessous.



## Historique des démarches

---

En juin 2016 un avant-projet a été transmis aux Améliorations foncières par le biais de l'Office de Crédit Agricole (OCA). Malgré l'obtention d'un permis de construire, il n'a pas été possible de demander une allocation de subventions, car il était nécessaire d'attendre la publication d'un guide<sup>1</sup> par la Direction générale de l'agriculture (DGAV) destiné à améliorer l'intégration paysagère des étangs. Le guide est paru en décembre 2018 et le présent projet intègre les mesures demandées par la DGAV.

<sup>1</sup> *Approvisionnement en eau sur les alpages – Guide pour l'intégration paysagère des étangs d'accumulation d'eau en zone d'estivage* », DGAV, 2018

## Résumé du projet

---

Le projet consiste à créer un nouvel étang bâché destiné à abreuver le bétail ainsi que deux nouveaux point d'eau. Les ouvrages auront les caractéristiques suivantes :

- o Construction d'un étang bâché de 125 m<sup>3</sup>
- o Mise en place de 2 nouveaux bassins en béton et aménagement de la place ;
- o Pose de 375 m de conduite à la sous-soleuse.

Il ne comprend pas les aménagements exigés par la DGE BIODIV et la DGAV pour un total de 4'193 CHF. Cette somme est prise en charge par la DGE-BIODIV.

Deux captages sont à réfectionner sur l'alpage de la Rionde Dessous. Le débit de ces sources ayant diminué au cours de ces dernières années, la commune de Marchissy a fait appel à un hydrogéologue, M. Aurèle Parriaux, Prof. EPFL, Dr Sc., afin qu'il établisse la cause de cette diminution de débit. Des sondages sur les têtes de captage ont permis de mettre en évidence l'obturation des drains en béton par de l'argile. Ces captages ont par conséquent été entièrement repris selon les directives de M. Parriaux. Les travaux de réfection ont été réalisés de manière anticipée durant l'été 2018 par l'entreprise Pécoud et fils.

## Coûts

---

Coût du projet	87'405 CHF
Déduction des captages (travaux exécutés et facturés en 2018)	<u>-19' 910 CHF</u>
	<b>67'495 CHF</b>

## Financement

---

Le financement des travaux de construction d'un étang de 150 m<sup>3</sup> au pâturage de la Rionde Dessus s'effectuera sans emprunt et par :

- Le « fond de réserve Marchissy » à l'AGFORS	19' 405 CHF
- Subventions CH 33% (de 65 887.-)	21' 740 CHF
- Subventions VD 40% (de 65 887.-)	<u>26' 350 CHF</u>
	<b>67' 495 CHF</b>

## Conclusion et décision

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

- vu le préavis de la Municipalité n° 01-2019 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.00 pour l'approvisionnement en eau des Riondes,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que ce point a été porté à l'ordre du jour

Le Conseil général de la commune de Marchissy décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de création d'un étang à la Rionde Dessus
- d'octroyer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.00
- de financer ce montant par le fond de réserve « Marchissy » à l'AGFORS
- de reverser les subventions fédérales et cantonales liées aux travaux au fond de réserve « Marchissy »
- d'accepter un amortissement financé par le ménage commun au bouclage des travaux.

Marchissy, le 13.05.2019

Le Syndic  
Luc Mouthon



La Secrétaire  
Christine Ronga